

Appel aux lettres d'intention
Investissement dans le Hotspot de Biodiversité du Bassin
Méditerranéen

Grandes Subventions

Pays : Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Tunisie, Maroc

Date d'ouverture : Lundi 10 juin 2019

Date de fermeture : Vendredi 9 août 2019

Budget et délai : 20 000 dollars américains à 150 000 dollars américains.

Calendrier de projet: Les projets pourront démarrer au plus tôt le 1er février 2020 et se clôturer au plus tard le 30 mai 2022.

Le CEPF sollicite des propositions sous la forme de lettres d'intention, pour des grandes subventions à destination des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, des entreprises privées, des universités et autres organisations de la société civile. Les candidats sont invités à lire le présent document d'appel à propositions et à soumettre des lettres d'intention dans le cadre de cet appel.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le [Fonds de Partenariats Pour les Ecosystèmes Critiques \(CEPF\)](#) est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, Conservation International, l'Union Européenne, le Fond pour l'Environnement Mondial, le gouvernement du Japon et la Banque mondiale. L'objectif fondamental est de s'assurer que la société civile est engagée dans la conservation de la biodiversité.

Le hotspot du bassin méditerranéen est le deuxième plus grand hotspot dans le monde et la plus grande des cinq régions de climat méditerranéen. Le créneau d'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen a été élaboré grâce à un processus inclusif et participatif qui a engagé la société civile, les bailleurs de fonds et les parties prenantes gouvernementales dans toute la région. La stratégie d'investissement qui en résulte (2017-

2022) est documentée dans le Profil de l'écosystème, disponible [ici](#) (PDF – 16 MB). Cette stratégie d'investissement comprend une série de directions stratégiques, divisées en priorités d'investissement décrivant les types d'activités qui seront éligibles au financement du CEPF.

CANDIDATS ÉLIGIBLES

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les universités et les entreprises privées peuvent demander un financement. Les particuliers doivent travailler avec les organisations de la société civile afin de réaliser une candidature plutôt que de réaliser une demande directement.

Les organisations doivent avoir leurs propres comptes bancaires et doivent être légalement autorisés à recevoir des subventions.

Les entreprises et les institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- est une entité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés ;
- et ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, le déplacement forcé de personnes, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou qui ne sont pas largement soutenues par ces communautés ;
- le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle). Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF accessible sur le [site web du CEPF](#).

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Le focus de cet appel est limité aux activités et aux sites ci-dessous. Les lettres d'intention seront acceptées **seulement** pour la directionna stratégique et les pays suivants :

- **Direction stratégique 2 : Gestion durable des Bassins Hydrographiques**
- **Pays : Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Tunisie, Maroc**

i) Direction stratégique 2: Gestion durable des bassins hydrographiques

Près d'un tiers des espèces en danger critique d'extinction vivant au sein du hotspot sont des animaux et des plantes d'eau douce. Le besoin d'eau douce pour la consommation humaine et agricole constitue l'une des meilleures raisons d'opter pour la gestion durable des ressources naturelles.

Pourtant, les écosystèmes d'eau douce du hotspot ne sont que très peu représentés dans les réseaux d'aires protégées au niveau national ; ils sont sous pression en raison d'un usage excessif et de la pollution, et les espèces qui y vivent souffrent de la surexploitation et de perturbations. Le changement climatique va probablement encore aggraver ces problèmes.

Des améliorations significatives ont été apportées dans l'identification et la désignation des zones clés pour la biodiversité d'eau douce (ZCB) dans le hotspot et des espèces menacées qu'elles contiennent. Un certain nombre de zones de gestion des bassins hydrographiques (ZGBH) ont également été identifiées, pour prendre en compte la connectivité hydrologique et les menaces en dehors des frontières de ZCB, afin de mieux informer sur les actions de gestion. Certaines ZCB d'eau douce sont identiques aux ZGBH et d'autres sont contenues dans les ZGBH.

Les ZGBH spécifiques ont été identifiées comme des priorités pour le soutien du CEPF et seules les ZGBH énumérées dans le tableau 2 sont éligibles aux financements. Les activités proposées dans les lettres d'intention doivent focaliser sur la conservation de la biodiversité dans une ou plusieurs de ces ZGBHs (voir le tableau 2).

Le CEPF sollicite des Lettres d'Intention pour des projets

- traitant de l'orientation stratégique 2 dans le cadre d'une ou de plusieurs priorités d'investissement (voir le tableau 1).
- se concentrant sur une ou plusieurs des ZGBH et KBA répertoriées dans le tableau 2.
- démontrant clairement comment les espèces menacées bénéficieront des activités du projet.

Tableau 1: Direction stratégique 2 et priorités d'investissement

2 : Soutenir la gestion durable des bassins versants via des approches intégrées, pour la conservation de la biodiversité menacée des écosystèmes d'eau douce.	2.1 : Améliorer la base de connaissances sur la biodiversité dulçaquicole et mettre en valeur l'importance des services écosystémiques d'eau douce.
	2.2 : Soutenir des actions visant à réduire les menaces et améliorer la gestion de sites au sein des bassins versants prioritaires, avec la participation des acteurs locaux.
	2.3 : Collaborer avec le gouvernement, le secteur privé et les autres acteurs afin de soutenir la gestion intégrée des bassins versants et réduire les menaces pour la biodiversité au sein des bassins versants prioritaires.

Complément d'information sur les Priorités d'Investissement sous la Direction Stratégique 2

- **Priorité d'investissement 2.1** *Améliorer la base de connaissances sur la biodiversité dulçaquicole et mettre en valeur l'importance des services écosystémiques d'eau douce.*

L'information relative à la répartition, à la population et à l'état des menaces pour la biodiversité des eaux douces au sein des ZGBH prioritaires n'est, dans de nombreux cas, pas suffisante pour permettre l'identification des sites ayant un besoin urgent d'actions de conservation, ou pour constituer un point de comparaison en regard duquel on pourra juger des améliorations. En outre, les valeurs biologiques, sociales et économiques des services écosystémiques des bassins versants intacts sont très mal comprises et ne sont pratiquement pas prises en compte par les décideurs. Le CEPF apportera son soutien aux bénéficiaires afin qu'ils puissent recueillir ces informations, première étape vers la mise en place d'actions de conservation.

- **Priorité d'investissement 2.2** *Soutenir des actions visant à réduire les menaces et améliorer la gestion de sites au sein des bassins versants prioritaires, avec la participation des acteurs locaux.*

Les OSC bénéficiant des subventions du CEPF sont les plus susceptibles d'être en mesure de décider directement d'actions de conservation à mener sur des sites spécifiques, où la collaboration avec les agences de gestion ou les parties prenantes locales peut faire évoluer les comportements et réduire l'impact de certaines menaces.

- **Priorité d'investissement 2.3** *Collaborer avec le gouvernement, le secteur privé et les autres acteurs afin de soutenir la gestion intégrée des bassins versants et réduire les menaces pour la biodiversité au sein des bassins versants prioritaires.*

Bien que le niveau le plus adapté à l'action directe des OSC soit celui de sites clairement définis, il est fort probable, en raison de la connectivité des systèmes d'eau douce, qu'une action donnée doive aussi être envisagée au niveau du bassin hydrographique pour répondre aux problèmes de qualité, de volume et de débit de l'eau, et ainsi remédier aux perturbations de l'habitat. C'est pourquoi, les acteurs gouvernementaux et/ou le secteur privé concernés par ces problématiques, ou ceux qui ont suffisamment d'autorité pour les infléchir, doivent pouvoir être influencés.

Tableau 2 : Sites éligibles pour cet appel à proposition

Pays	Type de site	Zone de gestion du bassin versant
Macédoine du Nord	zone de gestion de bassin hydrographique	Bassin hydrographique du lac Prespa
Macédoine du Nord	zone de gestion de bassin hydrographique	Bassin hydrographique du lac d'Ohrid
Macédoine du Nord	zone de gestion de bassin hydrographique	Bassin hydrographique du Lac Dojran
Bosnie-Herzégovine	zone de gestion de bassin hydrographique	Drainage du Trebizat dont Imotsko polje
Bosnie-Herzégovine	zone de gestion de bassin hydrographique	Popovo polje et Trebišnjica
Bosnie-Herzégovine	zone de gestion de bassin hydrographique	Delta de la Neretva et sources/lacs associés dont Hutovo Blato
Bosnie Herzégovine	Zone Clé pour la Biodiversité	Livanjsko polje et lac de Busko
Bosnie Herzégovine	Zone Clé pour la Biodiversité	Mostarsko Blato
Maroc	zone de gestion de bassin hydrographique	Oued El Abid
Maroc	zone de gestion de bassin hydrographique	Oued Arhreme
Maroc	zone de gestion de bassin hydrographique	Oum-Er-Rbia central - Beni Mellal
Maroc	zone de gestion de bassin hydrographique	Oued Bouregreg

Maroc	zone de gestion de bassin hydrographique	Sehb El Majnoute
Maroc	zone de gestion de bassin hydrographique	Bassin de Tifnout
Maroc	zone de gestion de bassin hydrographique	Oum-Er-Rbia supérieur
Tunisie	zone de gestion de bassin hydrographique	Cap Serrat - Cap Blanc - Parc national de l'Ichkeul
Tunisie	zone de gestion de bassin hydrographique	Oued Maden

Vous pouvez accéder à une carte interactive du hotspot [ici](#), utilisez l'icône "Layer list" située en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin.

Figure 1. Carte des zones ZGBHs prioritaires en Macédoine du Nord

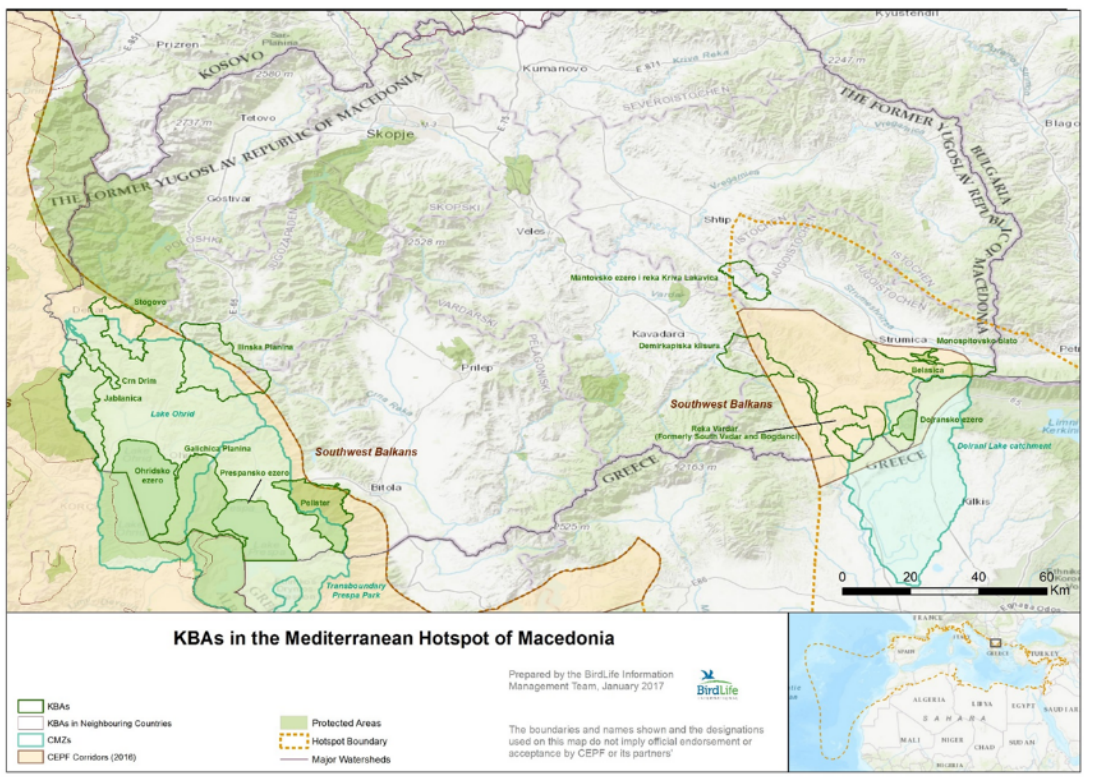


Figure 2. Carte des zones ZGBHs prioritaires en Bosnie-Herzégovine

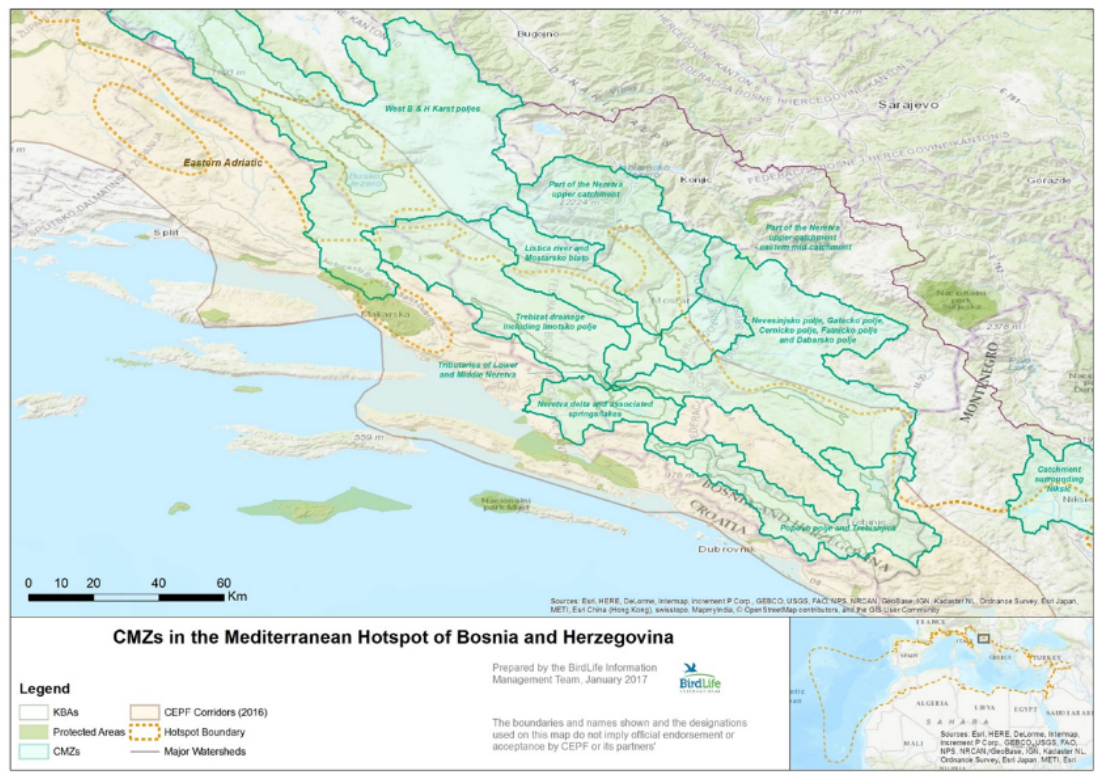


Figure 3. Carte des zones ZGBHs prioritaires en Maroc

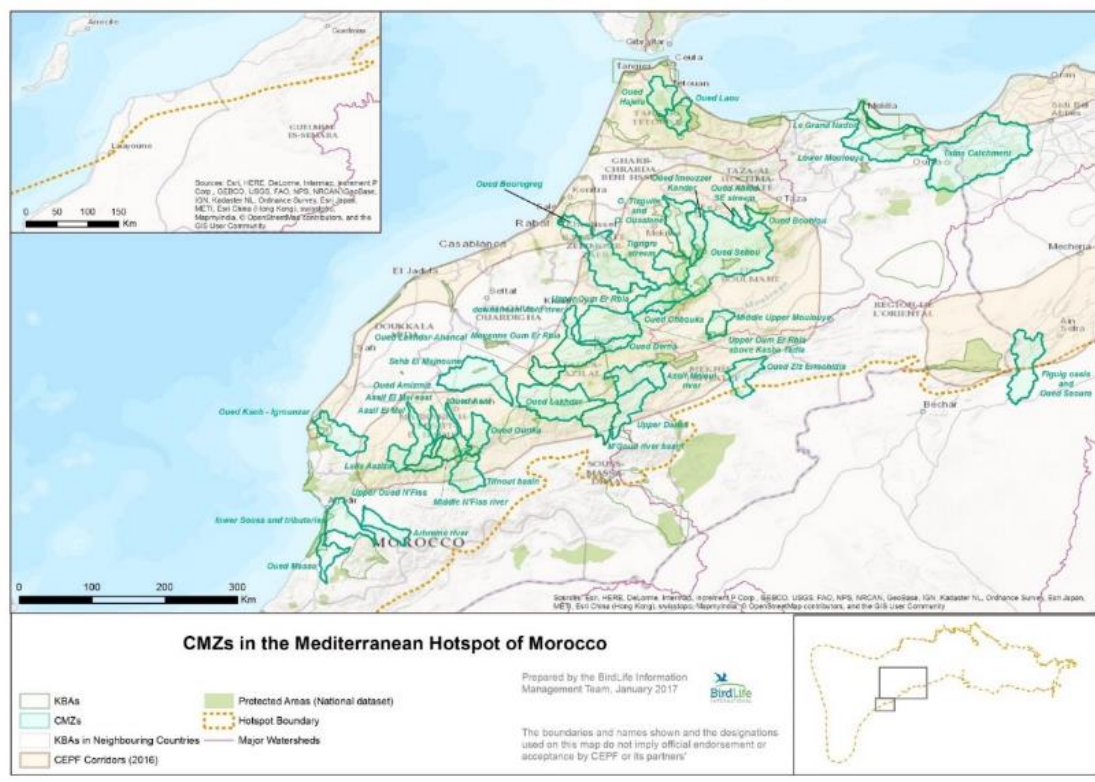
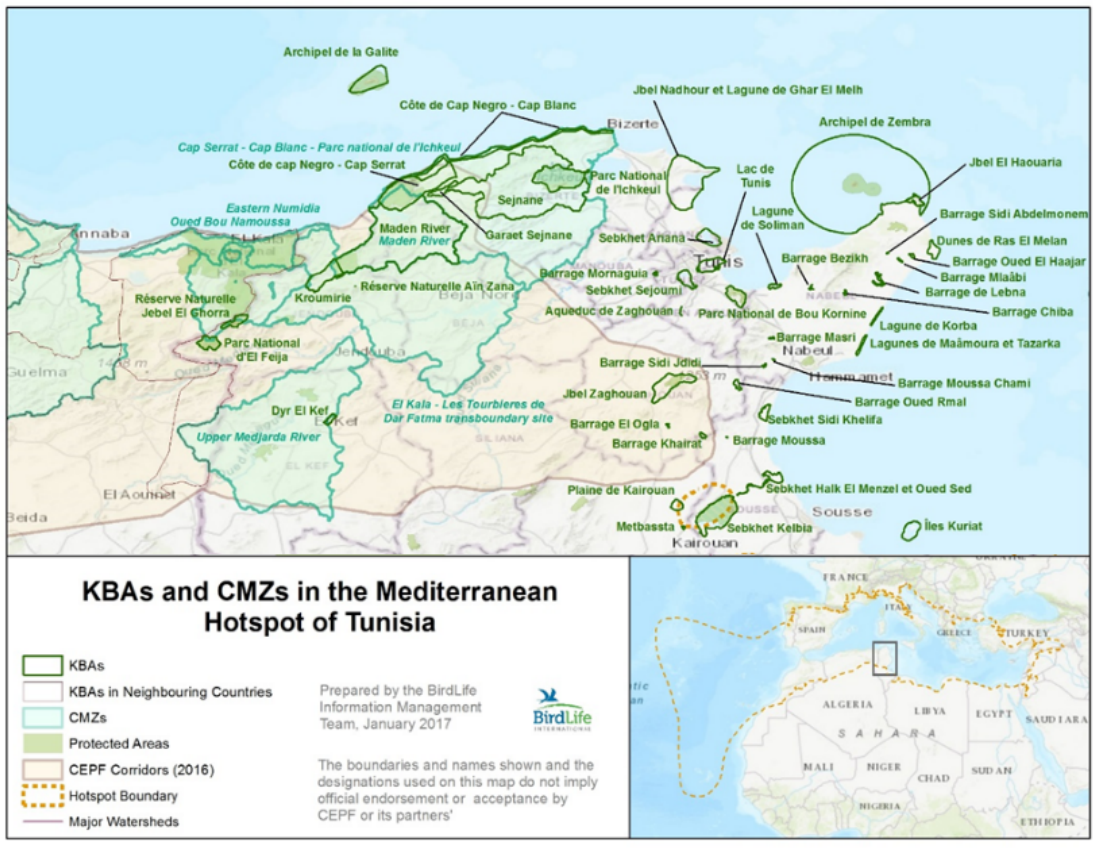


Figure 4. Carte des zones ZGBHs prioritaires en Tunisie



ii) Conseils d'ordre général

Les propositions de projets doivent être fondées sur la conservation de **la biodiversité en tant que composante fondamentale** et doivent démontrer des impacts positifs sur l'état de conservation de la biodiversité.

Dans la mesure du possible, les candidats sont encouragés à soumettre des lettres d'intention en **harmonie avec les initiatives nationales ou régionales existantes**. Les synergies avec d'autres organisations sont également éligibles, ou une organisation chef de file soumettant une candidature avec des partenaires sous-soutentionnaires.

Les candidats basés en dehors des pays éligibles peuvent soumettre une lettre d'intention tant que les éléments livrables du projet sont focalisés sur les besoins de conservation dans un ou plusieurs pays éligibles.

Les organisations internationales sont encouragées à impliquer des organisations ou des communautés locales en tant que partenaires du projet ou à expliquer comment les parties prenantes locales seront engagées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Les candidats sont encouragés à **lire le chapitre sur la stratégie d'investissement dans le profil d'écosystème** afin de bien comprendre les directions stratégiques et les priorités d'investissement.

LE PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes (lettres d'intention) peuvent être soumises en **anglais ou en français**.

Toutes les demandes **doivent être soumises** via le site Web de ConservationGrants via ce lien: [Accéder à ConservationGrants](#)

Les candidats souhaitant rédiger leur Lettre en français peuvent alors sélectionner cette langue dans le menu déroulant en haut à droite de l'écran.

Le CEPF **n'acceptera pas** les lettres d'intention envoyées par mail ou toute autre forme.

Une fois les formulaires soumis, vous recevrez un message électronique vous confirmant que votre demande via **ConservationGrants** a bien été acceptée

Ceci est un nouveau système en ligne. Ainsi, pour les candidats ayant bénéficié de subventions du CEPF lors de la Phase 1 (2012-2017), notez que le Grant Writer/système GEM n'est plus utilisé. Vous devrez donc créer un nouveau compte sur **ConservationGrants** pour postuler.

Si vous n'avez pas de compte **ConservationGrants**, vous devrez ouvrir un nouveau compte en cliquant sur le lien bleu "Nouvel utilisateur ?" Situé sous la case "Connexion". Si vous avez un compte sur ConservationGrants, vous pouvez utiliser les mêmes informations de connexion et créer une nouvelle LOI.

Les questions concernant la création du compte ou l'utilisation de ConservationGrants doivent être adressées à conservationgrants@conservation.org.

Le processus de sélection des lettres d'intention prendra environ huit semaines à compter de la date limite d'envoi. Le comité de révision sélectionnera les meilleures lettres d'intention qui répondront aux critères d'éligibilité. Tous les candidats recevront une réponse de CEPF après la révision de leur projet.

Les demandes acceptées pour la deuxième étape seront invités à développer une proposition complète sur ConservationGrants. Les propositions complètes recevant une évaluation positive entraîneront l'octroi d'une subvention entre Conservation International, en tant qu'hôte du Secrétariat du CEPF, et l'institution du candidat (le «bénéficiaire»). Les subventions seront libellées en dollars américains et les conventions de subvention seront en anglais.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les candidats sont encouragés à bien étudier la stratégie d'investissement du CEPF pour le bassin méditerranéen, dans le profil de l'écosystème (chapitre 13) qui fournit plus de détails sur les activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil d'Ecosystème: [Anglais](#)
- Profil d'Ecosystème- résumé technique : [Anglais](#), [Arabe](#), [français](#).

Une carte interactive du hotspot peut être consultée [ici](#), utilisez l'icône 'Layer list' en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin,

Aide et ressources :

- [Eligibilité et comment faire une demande](#)
- [Questions fréquentes](#)
- [Politiques de sauvegarde](#)
- [CEPF et le genre](#)
- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)

CONTACTS

Avant la soumission, les candidats sont encouragés à discuter les idées et l'éligibilité des projets avec le responsable de programme de la région concernée :

- Balkans : Responsable de programme, Borut Rubinič : borut.rubinic@dopps.si
- Afrique du Nord : Responsable de programme, Awatef Abiadh : awatef.abiadh@lpo.fr

Les questions concernant la création du compte ou l'utilisation de ConservationGrants doivent être adressées à conservationgrants@conservation.org.

Pour toutes autres informations générales concernant le programme CEPF dans le bassin méditerranéen, veuillez contacter le responsable de l'équipe régionale de mise en oeuvre, Liz Smith : liz.smith@birdlife.org ou visitez le site <http://www.birdlife.org/cepf-med>.